



Non restitution de fonds par la Banque Postale

Par **saforcada**, le **05/04/2017** à **23:23**

Bonsoir,

Après avoir obtenu la main levée totale d'une saisie attribution pratiquée sur mon compte par décision du Jex en date du 29 Novembre 2016, la banque ne m'a toujours pas restitué les fonds alors que j'ai mandaté un huissier pour signification à personne de l'ordonnance de jugement. J'ai contacté ce jour le service des saisies attribution afin que l'on me communique le refus de la restitution de mes fonds ordonnés par décision de justice. L'agent de la banque m'a répondu qu'il n'avait pas le droit de me répondre, que je devais contacter l'huissier qui a pratiqué la saisie attribution et qui a ordonné la main levée à la banque, quant à l'huissier il ne veut pas me répondre car il n'y est pas obligé. Je souhaiterais saisir le JEX pour quel motif escroquerie au jugement? car la banque et l'huissier doivent respecter une décision de justice

Par **Visiteur**, le **06/04/2017** à **10:06**

Bonjour,

Merci d'éviter de reposer plusieurs fois la même question.

En effet, l'huissier en connaît certainement la raison.

Si ces documents sont jugés conformes, la banque aurait dû restituer les sommes bloquées.

Il doit y avoir un autre problème que vous omettez ou que vous ignorez.

La direction régionale de la banque postale dispose d'un service relations clients, vous pouvez aussi intervenir auprès du médiateur.